

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

BULLETIN
D'INFORMATION

Volume 5, numéro 1
Printemps 2005

COLLOQUE INTERNATIONAL QUEL AVENIR POUR QUELLES ÉGLISES?

En collaboration avec le Conseil du patrimoine de Montréal et la chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la Fondation travaille à l'organisation d'un colloque international sur l'avenir des églises, qui fera appel à l'expertise internationale dans ce domaine. Cette rencontre aura lieu à Montréal, du 19 au 22 octobre 2005, et aura pour objectif d'identifier des solutions concrètes et des moyens de mise en œuvre de ces solutions, à la lumière de trois grandes thématiques : les régimes de propriété des églises, leurs valeurs d'usages et la planification urbaine.

En préparation de cet événement, le ministère de la Culture et des Communications a mandaté la Fondation pour rédiger un document dressant de façon objective et neutre un état de la situation, utile à la compréhension des thèmes abordés lors du colloque.

Pour plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet à l'adresse suivante : www.avenireglises.ca.



PRÉSENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CULTURE

11 mai 2005

Je voudrais remercier M. le député Raymond Brodeur (président) et les membres de la Commission parlementaire de la culture de nous accueillir ce soir et de nous permettre de vous présenter les grandes lignes du mandat et du travail de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, et ce, dans le cadre de la préparation du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux au Québec.

LE MANDAT DE LA FONDATION

Depuis 1995, la Fondation s'est surtout fait connaître comme acteur très important dans la sauvegarde du patrimoine religieux par la gestion du Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux. En dix ans, le gouvernement du Québec a investi 135 M\$, ce qui a permis de réaliser plus de 1500 projets de restauration émanant de différentes traditions religieuses et portant sur les édifices religieux et les œuvres d'art d'intérêt patrimonial.

La formule adoptée par la Fondation est unique au monde : toutes les traditions religieuses y travaillent ensemble, en partenariat et en collaboration étroite avec les propriétaires, les collectivités locales et le gouvernement du Québec, sur tout le territoire.

La Fondation se compose de onze tables régionales, qui réunissent architectes, historiens d'art, professeurs d'art, experts en art sacré, représentants laïques ou cléricaux officiellement nommés par les traditions propriétaires d'édifices religieux patrimoniaux, ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications.

Ce dialogue multiconfessionnel assure que les projets soient axés sur les questions patrimoniales, esthétiques, historiques et environnementales, plutôt que sur des questions culturelles. Une telle collaboration constitue un exemple frappant d'une politique de solidarité croissante de la part des traditions religieuses à maintenir une position forte dans la restauration et la protection de l'intégrité architecturale de leurs biens immobiliers. Cette force morale unie est d'autant plus remarquable dans un contexte où les tensions et les conflits politiques mondiaux prennent souvent une dimension religieuse, même lorsqu'ils se reflètent à l'échelle locale. Cependant, l'objet de la Fondation et de ses travaux est patrimonial, et l'aide qui lui est fournie n'est pas une aide à telle ou telle tradition religieuse, mais bien un soutien au patrimoine religieux immobilier et mobilier, qui constitue une richesse pour l'ensemble de notre société.

L'AIDE GOUVERNEMENTALE ET SES BÉNÉFICIAIRES

L'aide gouvernementale consentie jusqu'à présent dans le cadre du programme a produit des retombées de plusieurs ordres :

- un effet de levier très important sur la participation des communautés locales à la conservation des lieux de culte patrimoniaux ;
- une forte création d'emplois (les travaux de rénovation créent beaucoup plus d'emplois par dollar investi que les travaux de constructions neuves) et, par conséquent, des retombées fiscales accrues ;
- de faibles coûts de gestion du programme, administré par la Fondation avec les tables régionales ;
- un effet d'entraînement pour des activités connexes (projets d'amélioration et d'utilisation des lieux de culte rendus possibles avec la restauration) ;
- une contribution aux paysages et à l'attrait touristique des villes et villages du Québec, un développement touristique beaucoup plus durable que le tourisme événementiel (festivals) ;
- le maintien de corps de métiers traditionnels, autrement menacés.

Tenant compte de l'ensemble de ces retombées, on peut considérer que l'aide publique à la restauration du patrimoine religieux est avant tout un investissement dans l'économie des régions, notamment aux chapitres de l'emploi et du tourisme.

Si cette aide cessait, même momentanément, des édifices et les œuvres qu'ils contiennent seraient en péril. Pensons notamment à :

- l'église Sainte-Anne, à Sainte-Anne de Sorel, où des infiltrations d'eau menacent les peintures murales de Suzor-Côté, œuvres d'art classées par le gouvernement du Québec ;
- l'église Immaculée-Conception, à Montréal, dont le clocher demande une consolidation urgente (le toit de cette église n'est plus assurable) ;
- la cathédrale anglicane Holy Trinity, à Québec, où le clocher doit être réparé, et le système électrique, principale source potentielle d'incendie, remis rapidement aux normes ;
- l'église Saint-Vital, à Lambton, où la toiture de tôle « à la canadienne » exige une restauration.

L'INVENTAIRE DES LIEUX DE CULTE DU QUÉBEC

Devant le nombre et la valeur des biens immobiliers menacés, une vision globale de ce patrimoine s'imposait. Dans le but de mettre à jour et de compléter les inventaires régionaux, la Fondation, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, a présenté un projet au Fonds Jeunesse Québec pour l'étude de l'ensemble des lieux de culte du Québec.

La phase 1 de l'inventaire, réalisée en 2003, a permis d'inventorier 2755 édifices culturels ouverts ou fermés depuis peu et appartenant à toutes les traditions ou communautés religieuses. Cet inventaire inclut les églises paroissiales, les lieux de culte de traditions autres que catholique, les chapelles conventuelles, les oratoires, les sanctuaires et les lieux de pèlerinage construits avant 1975. Cette limite temporelle de 1975 a été fixée selon certaines pratiques qui établissent un délai de 30 ans avant d'intégrer la production architecturale dans un inventaire patrimonial national.

En 2004, la phase 2 de l'inventaire des lieux de culte du Québec portait sur l'évaluation patrimoniale et la classification régionale de près de 1600 édifices culturels inventoriés à la phase 1 et érigés avant 1945, soit la date butoir du Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux. Prochainement, ces résultats seront hiérarchisés à l'échelle nationale. Cet exercice constitue une réalisation exemplaire et unique en Amérique du Nord.

Concernant la diffusion des connaissances, l'inventaire des lieux de culte du Québec est maintenant accessible à partir du site Internet de la Fondation. Une fiche d'information comprenant quatre images numérisées et des données historiques et architecturales est présentée pour chaque édifice inventorié.

LES DÉFIS DE LA CONSERVATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX PATRIMONIAUX

La problématique actuelle du patrimoine religieux est attribuable à l'évolution démographique et sociale du Québec ainsi qu'au nombre réduit de pratiquants religieux. Cette tendance est encore plus pernicieuse pour les paroisses des grandes agglomérations, car elle rend excédentaire un certain nombre d'édifices conçus pour un grand nombre de fidèles et qui ont une importance majeure patrimoniale. Par ailleurs, les frais de maintien de ces édifices augmentent de façon fulgurante, au delà des capacités financières de plusieurs propriétaires.

Cet état des choses doit préoccuper tous les Québécois, quels que soient nos souches ou notre point de vue sur la religion, car il s'agit du sort d'une richesse historique extraordinaire et d'un atout culturel irremplaçable.

L'argument prôné par certains spécialistes universitaires et apparemment appuyé par quelques bureaucrates veut que l'État prenne le contrôle de tous ces lieux, soit directement, soit par une fiducie liée au gouvernement. C'est ce qui se passe notamment en France, avec des variantes dans d'autres pays européens. Ainsi, en 1905, l'État et les municipalités françaises sont devenus propriétaires des lieux de culte. Depuis, ils en assument l'entretien, la réparation et la mise en

valeur touristique, tout en en assurant la vocation religieuse. Si cette solution comporte certains avantages administratifs pour les intéressés, l'investissement initial et les coûts d'entretien seront considérables à comparer au montant de 135 M\$ investi par le gouvernement du Québec depuis dix ans. Si de telles sommes étaient disponibles pour la restauration du patrimoine religieux, pourquoi ne pas les attribuer maintenant? Sans compter l'incroyable perturbation qui en résulterait dans une société dont le contexte historique et social est très différent de celui qui animait nos amis européens. De plus, il est impensable d'établir une fiducie ou toute autre organisation pour une seule tradition dans le contexte nord-américain d'une démocratie moderne. Au départ, un tel projet susciterait les hauts cris et exacerberait les préjugés religieux envers certaines traditions, chrétiennes et autres.

Étant culturel plutôt que cultuel dans le sens le plus large, le but de la Fondation est, avant tout, de favoriser la survivance des sites religieux ayant une grande valeur historique et esthétique. L'inclusion de représentants officiels des différentes traditions assure l'objectivité consensuelle et apolitique.

Nous reconnaissons que la poursuite de la vocation initiale se dessine comme élément idéal d'une solution idéale, car elle reste fidèle, dans une discipline esthétique même, à l'inspiration et à l'intention des créateurs de ces œuvres d'art. Mais cela n'est peut-être pas toujours réalisable.

Nous ne pouvons pas être seuls à avoir ces préoccupations. Nous croyons qu'une richesse collective devrait trouver l'appui de la collectivité qui peut l'admirer et s'en réjouir. Nous convions donc la population à se joindre à nous pour sensibiliser les dirigeants politiques des différents ordres du gouvernement et les professionnels des disciplines concernées. Participons-nous tous au processus décisionnel sur le sort de nos trésors religieux?



Voilà ce qui nous a incités à organiser, en collaboration avec le Conseil du patrimoine de Montréal et la chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQAM, un colloque international sur l'avenir des églises, qui fera appel à l'expertise internationale dans ce domaine. Cette rencontre aura lieu du 19 au 22 octobre 2005 à Montréal et aura pour objectif d'identifier des solutions concrètes et des moyens de mise en œuvre de ces solutions, à la lumière de trois grandes thématiques : les régimes de propriété, les valeurs d'usages et la planification urbaine. Le public sera invité à évaluer les idées qui en découleront et à participer activement au processus décisionnel qui pourrait en résulter.

Rien ne sert de vouloir, ici et là, s'arroger le monopole de la connaissance ou celui des solutions pour préserver le patrimoine religieux. Toutefois, la Fondation du patrimoine religieux du Québec, qui n'est liée à aucune tradition religieuse, et qui travaille en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, est un agent bien rodé dans l'évaluation, la préservation et la promotion de notre patrimoine religieux. Ses réussites au cours de ses dix années d'existence parlent par elles-mêmes.

PROJET-PILOTE D'INVENTAIRE DES BIENS MOBILIERS ET DES ŒUVRES D'ART

Les biens mobiliers et les œuvres d'art conservés dans les lieux de culte du Québec sont nombreux et rarement inventoriés. Devant ce constat, la Fondation entend proposer un projet-pilote qui vise l'implication des responsables des lieux de culte. Pour ce faire, la Fondation a constitué un comité consultatif composé d'experts dans le domaine. Ce comité aura pour mandat de nous aider à produire une fiche standardisée fournissant une description sommaire de chacun des objets inventoriés ainsi qu'à réaliser un petit guide méthodologique visant à accompagner les personnes responsables. Si un tel projet intéresse votre communauté, veuillez communiquer avec Marie-Claude Ravary à la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

ÉVÉNEMENTS

Exposition *Saint-Pierre et le Vatican : l'héritage des papes*

Du 4 juin au 18 septembre 2005 sera présentée, dans la crypte de la basilique Notre-Dame de Montréal, l'exposition *Saint-Pierre et le Vatican : l'héritage des papes*. Cette exposition donne la chance aux visiteurs d'admirer plus de 300 magnifiques œuvres d'art et objets d'importance historique, dont plusieurs n'ont jamais été présentés au public. L'événement rassemble de nombreux objets extraordinaires, tels des œuvres d'art, des documents liturgiques et historiques reliés au Vatican ainsi que les œuvres réalisées par des artistes reconnus tels que Canova, Bernini et Giotto. Pour plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet à l'adresse suivante : www.vaticanmontreal.ca/.

Disque compact du Quatuor Alcan



À l'occasion du 75^e anniversaire de la paroisse Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Jonquière, le public peut se procurer le nouveau disque compact du Quatuor Alcan. Ce disque est accompagné d'un livret d'une vingtaine de pages présentant l'histoire de la paroisse et de sa première église. Pour souligner cet anniversaire, des activités (visites guidées, concerts) se tiendront de mai à octobre 2005. Le disque est offert au coût de 15 \$ (taxes incluses) au Centre pastoral d'Arvida, que l'on peut joindre au numéro de téléphone suivant : (418) 548-4052.

Festival du cinéma religieux et humaniste de Saint-Séverin

Du 6 au 9 octobre prochain se tiendra, à Saint-Séverin dans la Beauce, le premier Festival du cinéma sur la thématique religieuse et humaniste. On y présentera des films documentaires posant un regard sur le patrimoine architectural, les arts sacrés, les costumes et les rites religieux anciens, l'histoire de nos institutions et les communautés religieuses. De plus, il proposera des œuvres cinématographiques mettant en présence des contemporains, hommes et femmes de toute tendance, ayant en commun la réflexion et la recherche de sens. Pour plus d'information, on peut contacter M^{me} Louise Chamberland, coordonnatrice du festival, au (418) 426-1108.

